

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois d'avril, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugo FRANCK, président du CCAS, en application de l'article L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales

Date de convocation : 17 avril 2026

Etaient présents : MM. FRANCK Hugo, JARLIER Marie-Anne, ROQUIER Samuel, MERCIER Sophie, THOREAU Véronique, CARDENAS Sylvie, BUONOCORE Jacqueline, AUBAGNAC Michèle,

Absents/excusés : Mme DEBORD Cécile, assistante sociale, JOUFFRET Philippe, VIAL Louis

Procurations : GREGOIRE Corinne à JARLIER Marie-Anne

ALBARET Claudine à AUBAGNAC Michèle

FREY Mchel à ROQUIER Samuel

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 11 (dont 3 procurations)

M. Hugo FRANCK ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil d'Administration ; Mme Véronique THOREAU a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Adoption du budget primitif 2026 – Budget principal du CCAS

CCAS DE ROYAT - BUDGET CCAS - BP (projet de budget) - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	182 350,37	13 566,24
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 168 784,13
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		182 350,37	182 350,37
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	97 697,85	97 697,85
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		97 697,85	97 697,85
TOTAL DU BUDGET (4)		280 048,22	280 048,22

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **ADOPTER le Budget Primitif 2026 du Budget Général du CCAS de la ville de Royat.**

PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

12 MAI 2026

BUREAU DU COURRIER

Fait et délibéré et en séance, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

**Le Président,
Hugo FRANCK**

